



revue et site internet à l'initiative d'organisations
professionnelles de pêcheurs artisans

En réponse au Livre Vert sur la pêche de l'Union Européenne :
l'Antenne Méditerranée du Collectif Pêche et Développement
propose une réflexion sur nos choix de développement.

Réforme de la Politique Commune des Pêches : quel choix de développement ?

Analyse à partir de l'expérience des Prud'homies de pêche

I. Ce que la Prud'homie nous apprend : le productivisme est un choix de développement parmi d'autres

Au-delà d'une expérience méditerranéenne, les Prud'homies ont un intérêt analytique pour comprendre les enjeux posés aujourd'hui par la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP). A mémoire d'hommes, soit 50 ans en arrière, les Prud'homies mettaient en œuvre un mode de développement différent de celui que nous connaissons, à savoir un développement productiviste. Si la révolution industrielle a été amorcée en Atlantique à la fin du 19^{ème} siècle, la Méditerranée a fait une tentative tardive d'industrialisation, au début du 20^{ème} siècle, et rapidement stoppée du fait probablement d'une question de marchés. Contrairement au littoral atlantique, le littoral méditerranéen est peuplé, et depuis longtemps. Les pêcheurs ont préféré continuer à produire moins et bien valoriser leurs produits plutôt que de produire massivement et être soumis au marché concurrentiel. Ainsi, jusque dans les années soixante, les pêcheurs ciblaient les espèces locales dans les zones littorales et les valorisaient sur les marchés locaux. Les prud'homies réparties sur l'ensemble du littoral géraient la pêche selon une dynamique de « répartition ». L'ensemble de la communauté de pêcheurs devait pouvoir vivre de l'activité de pêche, et de manière à en laisser aux enfants, soit de façon « durable » selon le terme consacré. L'institution fonctionnait un peu comme une « voiture – balai » : les métiers étaient alignés sur ceux à faible capacité de capture pour permettre à chacun d'en vivre. Comme les zones de pêche étaient réduites, des règlements très précis déterminaient les lieux et périodes d'action de chaque technique avec parfois un tour de rôle entre les pêcheurs pour occuper des postes de pêche. Cette pratique est encore visible quand les pêcheurs sont en concurrence dans la bande littorale ou dans des étangs.

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr

II. Quelle leçon tirer de 50 ans de productivisme ? un système expansionniste qui devient coûteux pour la collectivité

A partir des années soixante, sous la conjonction de plusieurs facteurs - arrivée d'une population importante de pêcheurs rapatriés avec des techniques de pêche intensives, évaluation de stocks de petits pélagiques par un organisme scientifique nouvellement installé sur la façade, ouverture du marché commun des produits de la conserve... - l'Etat décide d'industrialiser la pêche méditerranéenne. L'objectif est alors de privilégier les unités de production les plus compétitives sur un marché ouvert ; un fonctionnement libéral institué par une forte intervention étatique : autoisation des techniques à forte capacité de capture, mise en place d'infrastructures, de circuits commerciaux et de conserveries, incitation aux investissements dans la pêche, réorganisation institutionnelle. Cette dynamique aboutit à une segmentation de la flottille : d'un côté des « grands métiers » de plus en plus capitalistiques, de l'autre une pêche artisanale qui se spécialise sur certains créneaux. Ce développement est « expansionniste », il mise sur la recherche constante de stocks potentiels, de zones potentielles, de marchés potentiels, et sur le fait de construire régulièrement de nouvelles unités modernisées au détriment des plus anciennes. Concernant une ressource et des zones marines limitées, la gestion des flottilles devient de plus en plus coûteuse car il faut sans cesse aider à la construction de nouveaux bateaux tout en payant pour la casse des plus anciens. Comme par ailleurs, les apports sont fortement périssables et les débarquements ne s'accordent pas instantanément aux débouchés, il faut encore payer des « prix de retrait » pour soutenir les marchés. Compte-tenu de l'importance de ces coûts relativement à la valeur produite par le secteur, l'Union Européenne propose une réforme de la PCP.

III. L'allocation des ressources et des zones marines : un choix de développement et de société

La construction du marché européen représente de nouvelles opportunités avec la réorganisation des échanges, l'ouverture de nouveaux débouchés, la circulation des travailleurs et des produits. Dans un premier temps, la poursuite d'une logique productiviste, à la fois boostée par un marché en pleine croissance mais entravée par un environnement qui s'essouffle, entraîne des coûts croissants pour l'Union Européenne dans son rôle d'organisation de l'accès aux ressources et zones marines. A partir de là, trois directions s'offrent à elle :

- En premier lieu, en continuité avec une dynamique productiviste et expansionniste, l'Union Européenne peut être tentée de privilégier les unités les plus performantes à l'échelle européenne (des entreprises souvent de dimension internationale sur des segments concentrés ou qui intègrent des opérations de transformation, de distribution et de négoce) en leur conférant notamment la possibilité d'acheter et capitaliser des droits de pêche sur des stocks (par des quotas, ou temps de pêche, individuels et transmissibles), et d'exercer sur des zones extra-européennes (par la négociation d'accords de pêche, la constitution de sociétés mixtes)... Dans cette acception, la ressource marine est appréhendée sous l'aspect d'un ensemble de stocks à gérer par le biais de modèles bio-économiques et de seuils de capture globale par espèce à ne pas dépasser. Les mesures correspondantes comprennent des plans de casse des bateaux (implicitement des plus anciens pour renforcer la compétitivité des plus modernes), une gestion globale à partir d'un « marché » de quotas, des mesures techniques généralistes...

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
 Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr

- En second lieu, une préoccupation environnementale croissante pour le futur est portée par certains partis politiques et des ONG de dimension internationale qui disposent de moyens de communication importants pour influencer les prises de décision politiques. Ce courant environnementaliste cherche à préserver l'enchaînement complexe et diversifié des milieux, notamment par la protection des espèces menacées de disparition, et des habitats riches en biodiversité. Il engage encore des actions autour d'espèces emblématiques (dauphins, espèces des grands fonds...) ou de « pourcentages » de zones marines à protéger (voire sanctuariser). En fonction des opportunités, il suscite des coalitions avec certains secteurs (pêche de loisirs...), ou segments (canneurs et bolincheurs espagnols...). Dans cette configuration, il est envisageable que la gestion des ressources, comme celle des espaces marins (notamment littoraux), soit confiée à des directions européennes et nationales de l'environnement.

- En troisième lieu, ce sont des régions qui vont construire la compétitivité de leurs territoires économiques, sociaux, environnementaux, en les spécialisant à l'échelle européenne. La pêche est alors intégrée à ces spécialisations régionales. Par exemple, en Méditerranée, la qualité des fonds marins et de l'espace littoral est une richesse fondatrice d'une spécialisation régionale orientée vers des fonctions touristiques et résidentielles. La pêche comme les cultures marines prennent leur place au sein de ce patrimoine maritime et les professionnels participent à sa gestion. Dans cette optique, ce sont les régions qui sont chargées d'organiser l'accès aux ressources et zones marines. Sur les côtes rocheuses de Méditerranée, la « mosaïque » de plans de gestion prud'homiaux, égrenée tout au long des baies et complétée d'un archipel de petites aires marines protégées créées et gérées en lien avec les prud'homies, constitue la base d'une gestion régionale de la ressource et des territoires littoraux.

IV. Détail des 3 voies possibles et de leurs implications

Pour mieux percevoir la dimension de chacun de ces modes de développement, nous donnons une idée plus globale de leurs présupposés et des mesures correspondantes :

- **Marché** : la première voie met en avant *la demande globale* des produits de la mer par la population européenne, une source d'approvisionnement à pourvoir, à tout prix, par le recours massif aux importations, par l'augmentation des captures suite à la négociation d'accords de pêche, par la libéralisation des échanges... Pour la deuxième voie, le marché est d'abord un *lieu* dans lequel *l'information des acheteurs* a tout pouvoir. De là, une série d'actions visant à « guider » les acheteurs dans leurs achats : élaboration de guides et listes noires des produits « bons ou mauvais » sur le plan environnemental, l'organisation de rencontres avec les mareyeurs, grossistes, responsables d'achats en GMS, ou dans la restauration collective, ainsi que les réflexions sur la qualité « environnementale » des labels. La troisième conception du marché serait celle d'un *outil pour des régions maritimes* qui chercheraient à différencier et valoriser leurs produits en lien avec leur spécialisation : par exemple des produits issus de « terroirs halieutiques » et de leur gestion spécifique. La *démarche qualité* destinée à valoriser les savoir-faire des pêcheurs varois, en harmonie avec leur environnement, illustre ce type d'action qui pourrait être repris à l'échelle régionale.

- **Réseau commercial** : s'agit-il d'un réseau de grandes entreprises opérationnelles sur l'échiquier européen et mondial, d'un enchevêtrement complexe et diversifié susceptible d'être orienté dans les « bonnes » directions d'un point de vue environnemental, ou encore de réseaux spécifiques adaptés à chaque spécialisation régionale maritime comme par exemple la « succession » en Méditerranée des marchés de vente directe des produits de la pêche ?

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
 Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr

- Réseau d'emploi : faut-il renforcer les réseaux d'approvisionnement en main-d'œuvre en facilitant la circulation des travailleurs d'un pays à l'autre au sein de l'Union Européenne et en développant la communication sur le métier de pêcheur ? S'agit-il de sensibiliser, influencer, mobiliser les acteurs de la pêche par les « messages médiatiques », ou encore de développer des formations spécifiques adaptées à chaque spécialisation régionale ?
- Réseau institutionnel : là où l'Union Européenne mise sur la représentation générale des intérêts sectoriels et de la société civile (conseils consultatifs régionaux, consultations publiques...), les courants environnementalistes organisent des concertations entre les acteurs pour le respect de l'environnement (Grenelle de l'Environnement, Grenelle de la mer, Assises de la pêche...). Les partisans d'un développement régional chercheront à élaborer leurs propres outils de concertation en lien avec leurs spécialités. En Méditerranée, l'originalité prud'homale constitue un bon outil de valorisation d'une gestion littorale bien qu'elle doive être articulée avec les autres usages maritimes dans le cadre de structures régionales adaptées.
- Valeur produite : c'est le résultat global des ventes des produits de la pêche, ou encore le chiffre d'affaires des entreprises, qui permettent d'évaluer la filière. Les courants environnementalistes chercheront plutôt à comparer la valeur des apports débarqués relativement à l'estimation des apports environnementaux des écosystèmes marins qui ne seraient pas exploités. La troisième voie se focalisera sur la contribution du secteur à la spécialisation régionale.
- Les coûts collectifs : ils désigneront, dans le premier cas, l'ensemble des subventions et aides accordées au secteur, dans le second cas, une évaluation des impacts éventuels sur les écosystèmes marins, et dans le troisième cas, ils seront représentés par les coûts de restructuration et de qualification pour adapter et orienter le secteur vers une spécialisation régionale.
- Les bénéfiques seront évalués au regard de l'évolution sectorielle globale en termes de part de marchés, taux de couverture des importations, coût global du secteur... Une deuxième approche sera fondée sur l'évolution « environnementale » : la « production » de l'environnement en produits de la mer rapportée aux changements éventuels opérés sur les écosystèmes, à la façon dont l'activité peut conditionner l'avenir... Une troisième approche rapportera l'incidence du secteur sur la dynamique régionale.

Chacun de ces modes de développement impulsé par une entité politique européenne porte en lui-même ses propres « effets pervers » :

- la dimension « internationale » des entreprises dans le premier cas, et notamment leur financement international, pourrait conduire à une fuite des ressources et richesses européennes vers des pays extra-européens,
- la priorité accordée à un groupe d'acteurs comme celui de courants environnementalistes, sans considération des cohérences économiques, sociales et environnementales de terrain, pourra aboutir à des résultats contre-productifs. Ainsi, par exemple, le bilan environnemental de l'impact de l'interdiction de la thonaille méditerranéenne au titre des filets dérivants pourrait bien être négatif du fait du report des captures sur les espèces littorales,
- des spécialisations régionales très abouties pourraient à terme se passer d'une cohérence européenne mais ce risque est encore loin devant nous !

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
 Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr

V. Conclusion

Aujourd'hui, sur chaque territoire, même à l'échelle la plus locale, s'exercent plusieurs forces, vectrices de ces différentes dynamiques. Leur coexistence complique quelque peu la lecture des phénomènes et entrave souvent la cohérence territoriale. Mais le choix posé par la réforme de la Politique Commune des Pêches est tout autre puisqu'il s'agit de savoir quel mode de développement sera érigé en « système ». L'on pourrait, en effet, être tenté de conjuguer plusieurs formes, par exemple une allocation de droits capitalisables pour le secteur industriel au large, et une allocation à répartir entre régions et environnementalistes pour la côte. En pratique, ces dynamiques sont relativement exclusives les unes des autres. Ouvrir le secteur de la pêche à un développement fortement capitalistique qui, par définition, n'a pas de limites territoriales reviendra, dans un contexte de raréfaction de la ressource et de demande croissante, à marginaliser grandement le segment artisanal. De plus, l'appréhension du domaine maritime, sous l'angle du plancton et des interactions entre les espèces, montre que cette segmentation spatiale n'a pas de réel fondement écologique tant les espèces du large sont dépendantes de la gestion côtière et les espèces benthiques dépendantes des espèces fourrages constituées par les petits pélagiques.

Par ailleurs, le courant environnementaliste, en s'attaquant à des cibles successives, sape les conditions même de la rentabilité des pêches artisanales polyvalentes fondées sur la diversité des espèces et des produits commercialisés. Ce mode de développement subordonnera le segment artisanal qui devra essayer de « négocier » pas à pas les conditions de sa survie.

Quant au développement de régions maritimes spécialisées dans l'Europe, il devrait pouvoir intégrer une bonne part des pêches artisanales associées à leurs formes de gestion collective (comme celle des prud'homies). Parce qu'il va se fonder sur le tissu social, les organisations professionnelles, les associations citoyennes qui composent son territoire, en les mobilisant autour d'un objectif commun en lien avec les spécificités environnementales, ce mode de développement est celui qui sera le plus proche des hommes et de leur ancrage économique, social, environnemental et politique.

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr

En conséquence de l'analyse développée ci-dessus, l'Antenne Méditerranée du Collectif Pêche et Développement milite pour une intégration des pêches dans les économies régionales, à charge pour les entités régionales de définir et faire évoluer les modes de pêche en référence aux spécificités de leurs territoires et à leurs spécialisations dans l'Europe. A ces entités régionales encore de gérer l'allocation des ressources et zones marines pour l'activité halieutique et aquacole. Si dans certaines régions atlantiques comme la Bretagne, la pêche et les cultures marines conservent une dimension sectorielle qui doit être intégrée comme d'autres secteurs primaires (agriculture, élevage) à un environnement de qualité, les régions méditerranéennes devront plutôt intégrer leurs pêches à une spécialisation touristique et résidentielle littorale, elle-même fondée sur une grande qualité environnementale.

Toute mesure globale de renforcement productiviste (QIT, accords de pêche et autres formes d'appropriation de ressources et zones communes, libéralisation des échanges de biens alimentaires...) au profit de grandes entreprises, ou de grands armements, est à proscrire puisque cette dynamique, par définition, nie et déstructure les territoires physiques, sociaux, culturels, économiques. Dans l'analyse des formes de pêche, c'est la structure financière de l'armement qui est à considérer en priorité, avant même la technique d'exploitation, car elle conditionne fondamentalement la gestion de l'activité.

Concernant le volet environnemental, affiché comme étant le principal motif de la réforme de la PCP, il est indispensable d'intégrer les dimensions planctonique, de relations inter-espèces et de relations inter-zones aux développements régionaux, et d'interroger le bien-fondé des pêches et aquacultures industrielles au regard de ces paramètres. Les données environnementales devront être examinées relativement aux spécialisations régionales et à leur cohérence d'ensemble, plutôt que d'engendrer des mesures généralistes qui pourront avoir sur le terrain des conséquences dommageables.

Inversement, toute mesure visant à construire la compétitivité de territoires régionaux (ou infra-européens) multisectoriels, en lieu et place de la compétitivité de grandes entreprises de dimension internationale, ou des intérêts arbitraires de grands groupes d'acteurs, est à privilégier puisque cette forme d'échanges construite sur une base territoriale permettra une meilleure adéquation des activités avec les écosystèmes et sera plus respectueuse des tissus sociaux et culturels. C'est une forme de développement favorable aux pêcheries artisanales, encore dominantes en Europe (plus de 80% des bateaux mesurent moins de 12m), qui devront travailler sur le terrain en concertation avec les autres secteurs, et usagers du domaine maritime et littoral.

Collectif Pêche & Développement

Siège Social : 1 avenue de la Marne - 56100 Lorient - T. 02 97 84 05 87 - peche-dev@wanadoo.fr - <http://www.peche-dev.org>
Antenne Méditerranée : c/ Elisabeth Tempier - 269 Montée Sœurs Vincent - 83110 Sanary - T. 06 77 50 09 21 - etempier@free.fr